

Paris, le 20 avril 2020

## **Télésoin en kinésithérapie, une avancée attendue dans la gestion de la crise du Covid-19**

La FFMKR salue le ministre des Solidarités et de la Santé ainsi que ses équipes pour la publication de l'arrêté du 16 avril 2020 encadrant les conditions d'utilisation du télésoin par les kinésithérapeutes.

Bien conscient que cet outil ne remplacera jamais la prise en charge habituelle, il pourra cependant permettre d'assurer un suivi de l'évolution fonctionnelle du patient à distance, de rappeler les conseils d'hygiène de vie, de prophylaxie, d'éducation à la santé, et d'adapter les protocoles d'auto-rééducation.

Mesure barrière par excellence limitant les contacts et les déplacements dans le cadre d'une crise sanitaire sans précédent, cette avancée était attendue par la profession parce qu'elle permet de diminuer la perte de chance et de prévenir le risque de séquelles fonctionnelles pour bon nombre de patients, tout en permettant d'assurer la continuité des soins.

Nous avons demandé la possibilité de réaliser des bilans et de laisser au seul kinésithérapeute l'appréciation de la pertinence du télésoin pour son patient, quelle que soit sa pathologie. Le texte ne le prévoit pas. Il nous semblait pourtant pertinent qu'une première évaluation à distance puisse se faire afin d'évaluer le rapport bénéfice-risque pour le patient et décider si un acte présentiel était opportun ou non dans ce contexte pandémique.

Néanmoins, grâce à cet arrêté, demandé dès la première semaine de confinement par la FFMKR, les professionnels pourront enfin être rémunérés de ces actes et ne pas s'exposer sur le plan règlementaire en termes de responsabilité. Notons qu'ils le réalisaient bénévolement jusque-là dans un souci permanent de suivi du patient.

Durant cette période de confinement, le télésoin en kinésithérapie permettra à tous de se faire une idée concrète des possibilités et des limites de ce nouvel outil qui sera évalué et éventuellement amené à se déployer dans les années à venir, notamment dans le cadre du projet « ma santé 2022 ».

### **Contact presse :**

Sébastien GUERARD  
Président  
Tél. 06 03 85 96 28  
[president@ffmkr.org](mailto:president@ffmkr.org)

Richard DANA  
Délégué général  
06 29 69 28 13  
[r.dana@ffmkr.org](mailto:r.dana@ffmkr.org)